CIAS

CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

Conseil d'Administration
Séance du 15 octobre 2026 à 18H00

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Renaud BERETTI		X	
3. Lydèric BOUQUET	X		
4. Jean-Marc BOUTEILLIER	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Jacques CONVERT	X		
7. David GAILLARD	X		
8. André GRANGER		X	
9. Alain HOTIER		X	Pascale ROUSSEAU
10. Antoine HUYNH	X		
11. Nicolas MERCAT	X		
12. Julie NOVELLI	X		
13. Colette PIGNIER		X	Julie NOVELLI
14. Pascale ROUSSEAU	X		
15. Alain YVROUD	X		

Autres présents non votants :

BORRELY-DUBINI Muriel	Assistant de Direction du CIAS Grand Lac
FRAISSE Aurore	Chargée de mission budgétaire du CIAS Grand LAC
RENAUD Marie	Directrice du CIAS Grand Lac
VERDENAL Olivier	Directeur financier

L'an deux mille vingt-six, je jeudi quinze octobre à dix-huit heures, les membres du conseil d'administration du CIAS Grand Lac, légalement convoqués le neuf octobre 2026 par le président, Renaud BERETTI, se sont réunis à Aix-les-Bains, au siège de la communauté d'agglomération, 1500 boulevard Lepic.

Un dossier de travail en tout point identique a été transmis aux membres du conseil d'administration pour la tenue de la séance. Ce dossier comprend l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20261015-DELIB53B-DE
Date de réception préfecture : 02/11/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

CIAS

CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

DÉLIBÉRATION

N° : C-53 Année : 2026

Exécutoire le : 02 NOV. 2026

Publiée/Notifiée le : 02 NOV. 2026

Visée le : 02 NOV. 2026

FINANCES

Renouvellement d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Président rappelle que le CIAS Grand Lac dispose de deux lignes de trésorerie pour assurer le règlement de ses factures et des salaires afin de préserver la continuité de service public. Le montant cumulé de ces lignes s'élève à 1 900 000 euros.

Il indique que le contrat conclu avec la Caisse d'Epargne pour un montant de 900 000 euros arrive à échéance le 09/11/2026.

Il explique qu'une utilisation régulière de la ligne de trésorerie est nécessaire pour assurer le fonctionnement des services du CIAS.

Compte tenu des besoins de trésorerie anticipés pour 2026, il propose de renouveler le contrat arrivant à échéance pour un montant à 900 000 euros.

Une consultation a été lancée auprès de différents organismes bancaires.

Au terme de cette consultation, il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Président à signer un contrat « ligne de trésorerie » auprès de La Caisse d'Epargne, selon les conditions suivantes :

- Montant : 900 000 euros
- Durée du contrat : 12 mois
- Index : €STR
- Valeur de l'index au 12/10/2026 : 2.439%
- Marge sur l'index : +0.65% - ou taux fixe : 3.54%
- Frais de dossier : néant
- Commission d'engagement : 0.05% (prélevée une seule fois)
- Commission de mouvement : néant
- Commission de non-utilisation : 0.05%
- Montant minimum : aucun

L'opération n'a pas de cadre budgétaire.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- DECIDE de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit d'un montant maximum de 900 000 euros telle qu'énoncée ci-dessus pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat d'ouverture de crédit « ligne de trésorerie » avec la Caisse d'Epargne,
- AUTORISE Monsieur le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et remboursements des sommes dues dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit de la Caisse d'Epargne.
- DEMANDE à être informé à chaque séance de l'utilisation de cette ligne de trésorerie.
- DONNE pouvoir à Monsieur le Président de signer toutes les pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20261015-DELIB53B-DE
Date de réception préfecture : 02/11/2026

- DONNE pouvoir à Monsieur le Président de signer toutes les pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

Aix-les-Bains, le 15 octobre 2026

La Vice-présidente,
Pascale ROUSSEAU

- Conseillers en exercice : 15
- Présents : 10
- Présents et représentés : 12
- Votants : 12
- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

La secrétaire de séance,
Marie RENAUD

Centre Intercommunal d'Action Sociale Grand Lac

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20261015-DELIB53B-DE
Date de réception préfecture : 02/11/2026

Acte à classer

DELIB53B

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-11-02T14-26-50.00 (MI273559435)

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20261015-DELIB53B-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Renouvellement d'une ligne de trésorerie

Date de décision : 15/10/2026

Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.3. Emprunts
7.3.2. Lignes de trésorerie

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : Conseil_2026-10-15_Page_de_garde.PDF **Multicanal :** Non

Pièces jointes :

12B DELIB_Renouvellement ligne de trésorerie.PDF **Type PJ :** 99_DE - Délibération

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé	Date **02/11/26** à **14:26**	Par **BORRELY DUBINI ID Muriel**
Transmis	Date **02/11/26** à **14:26**	Par **BORRELY DUBINI ID Muriel**
Accusé de réception	Date **02/11/26** à **14:30**	